



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 470/2023 modifiant le règlement de zonage numéro 453/2021 sur les tours de communication

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE : - Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 octobre 2023, le Conseil municipal a procédé à l'adoption du règlement no 470/2023 modifiant le règlement de zonage numéro 453/2021 sur les tours de communication.

Ledit règlement est pour effectuer des modifications afin d'encadrer les tours de communication sur son territoire

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication et toute personne intéressée à le consulter peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture de bureau au 319, rue Principale.

DONNÉ À Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 24^e jour d'octobre 2023.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Mathilde Potvin', is written over a horizontal line.

Mathilde Potvin

Directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

Certificat de publication

Je, Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière, exerçant au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **l'adoption du règlement 470/2023 modifiant le règlement de zonage numéro 453/2021 sur les tours de communication** aux endroits prévus à cette fin le 24 octobre 2023 entre 9 h et 17 h conformément à la Loi.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Mathilde Potvin', is written over a horizontal line.

Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière